



## Compte copropriete avec nouveau syndic

Par **Zergues25**, le 14/11/2012 à 19:37

Bonjour, nous avons un syndic professionnel depuis 4 ans et nous voudrions arrêter pour gérer bénévolement . Es qu'il vont nous redonner tous le dossier avec les comptes . Et si les compte son dans le rouge , es que on se ramasse les dette ou es que tous repard à zéro.  
Merci d'avance

Par **janus2fr**, le 15/11/2012 à 07:49

Bonjour,  
Les comptes sont ceux de la copropriété, pas ceux du syndic. Donc bien évidemment, un changement de syndic ne change rien à l'état des comptes.

Par **Zergues25**, le 15/11/2012 à 17:57

bonjour, meme si des personnes de la copro ne paie pas leur charges, les compte reparte a zero .  
codialamen

Par **HOODIA**, le 15/11/2012 à 20:39

Ceci revient à la question de fond...  
Le syndic sortant en ne rendant pas les comptes peut il rendre la changement impossible?

Les comptes ou les assurances et les contrats ....